

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOMMERVIEU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, mardi huit juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, 14 rue de l'église 14400 Sommervieu, sous la présidence de Mme LEPOULTIER Mélanie, Maire de SOMMERVIEU.

Présents : Mélanie LEPOULTIER, Nadège LEROSIER, Geoffrey BERNAUS, Sylvie DOUBLET, Christine PLATEAU, Sophie DROUAIRE, Cécile BISSON, Christel MARCILLAUD-PITEL, Francis DOREY, Nicolas BLIN.

Procurations : Cédric CAHU à Geoffrey BERNAUS

Absents : Pierre-Alexis CHABREYRON - Romuald GUILLEMELLE

Secrétaire de séance : Nadège LEROSIER

Date de convocation : 01/07/2025.

-1- COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES.

Par arrêté préfectoral du 21 juin 2021, et conformément à la Loi d'Orientation des Mobilités LOM), la compétence « **mobilité** » a été transférée à Bayeux Intercom, au 1^{er} juillet 2021.

6 communes étaient concernées par la modification de l'attribution de compensation au moment du transfert.

Bayeux Intercom a fait le choix de mettre en place une Délégation de Service Public pour la gestion de sa compétence mobilité.

Cette Délégation de Service Public est renouvelée au 1^{er} janvier 2025 et le nouveau schéma proposé par le délégataire redessine 2 types de prestations :

- L'offre de Transport A la Demande (TAD)
- L'itinéraire de circuit n° 2.

Suite à la nouvelle attribution de Délégation de Service Public du transport urbain, le circuit de passage desservant initialement la commune de Vaucelles a été modifié et allonge de 25 minutes le temps de trajet pour rejoindre Bayeux.

Par voie de conséquence, la commune de Vaucelles a émis le souhait de ne plus bénéficier de ce service.

Pour cela, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 15 mai dernier, afin d'émettre un avis sur l'évaluation des charges transférées. Le rapport de la CLECT doit être maintenant approuvé par les communes membres de Bayeux Intercom, dans les 3 mois suivants la notification.

Le conseil communautaire devra par la suite déterminer les attributions de compensation entre les communes concernées et Bayeux Intercom, sur la base de ce rapport.

Il est proposé à la présente assemblée, de se prononcer sur le rapport joint de la CLECT, qui a été adopté à l'unanimité, le 15 mai 2025, par les membres de cette commission.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu les statuts de Bayeux Intercom ;

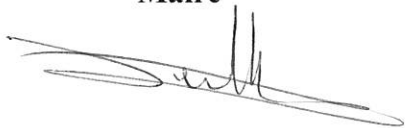
Vu l'adoption en CLECT, le 15 mai 2025, du rapport ;

Considérant la nécessité de se prononcer sur le rapport de la CLECT, compte-tenu des enjeux de la nouvelle Délégation de Service Public de Bayeux Intercom.

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le rapport de la CLECT, figurant en pièce jointe.

Article 2 : D'autoriser Mme le Maire ou en cas d'empêchement son 3^e Adjoint délégué aux finances à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Mélanie LEPOULTIER Maire 	Nadège LEROSIER Secrétaire de séance 
---	--

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOMMERVIEU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, mardi huit juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, 14 rue de l'église 14400 Sommervieu, sous la présidence de Mme LEPOULTIER Mélanie, Maire de SOMMERVIEU.

Présents : Mélanie LEPOULTIER, Nadège LEROSIER, Geoffrey BERNAUS, Sylvie DOUBLET, Christine PLATEAU, Sophie DROUAIRE, Cécile BISSON, Christel MARCILLAUD-PITEL, Francis DOREY, Nicolas BLIN.

Procurations : Cédric CAHU à Geoffrey BERNAUS

Absents : Pierre-Alexis CHABREYRON - Romuald GUILLEMELLE

Secrétaire de séance : Nadège LEROSIER

Date de convocation : 01/07/2025.

-2- RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE – DEMANDE DE SUBVENTION.

Mme Lerosier, Adjointe au maire déléguée aux travaux, rappelle que la CDC Bayeux Intercom subventionne l'acquisition de récupérateur d'eau de pluie pour les communes à hauteur de 50% de la facture (hors pose et main d'œuvre) plafonnée à 300 EUR maximum par équipement (2 équipements maximum par commune) dans les limites de l'enveloppe allouée à ce dispositif.

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE

-1- l'acquisition de 2 équipements neufs de récupération d'eau de pluie pour un montant total de 453.90 EUR TTC et de solliciter la subvention auprès de Bayeux Intercom.

-2- charge Mme le Maire ou en cas d'empêchement sa 1^{ière} adjointe à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

-3- dit que la dépense d'investissement sera imputée au compte n° 2157.

-4- dit que les équipements seront installés d'une part aux ateliers municipaux pour l'arrosage des massifs fleuris et espaces verts communaux et d'autre part au cimetière de l'église pour arrosage des plantes et fleurs.

Mélanie LEPOULTIER Maire 	Nadège LEROSIER Secrétaire de séance 
---	--

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOMMERVIEU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, mardi huit juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, 14 rue de l'église 14400 Sommervieu, sous la présidence de Mme LEPOULTIER Mélanie, Maire de SOMMERVIEU.

Présents : Mélanie LEPOULTIER, Nadège LEROSIER, Geoffrey BERNAUS, Sylvie DOUBLET, Christine PLATEAU, Sophie DROUAIRE, Cécile BISSON, Christel MARCILLAUD-PITEL, Francis DOREY, Nicolas BLIN.

Procurations : Cédric CAHU à Geoffrey BERNAUS

Absents : Pierre-Alexis CHABREYRON - Romuald GUILLEMELLE

Secrétaire de séance : Nadège LEROSIER

Date de convocation : 01/07/2025.

-3- DEVIS POUR CURAGE DE CANALISATIONS.

Mme Lerosier, Adjointe au maire déléguée aux travaux, présente un devis de travaux de curage, avec inspection télévisée, de l'entreprise SARP Madeline d'un montant de 1771.20 EUR TTC pour une prestation sur la canalisation parallèle à la rue de Magny et sortant chemin du lavoir.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

-1- accepte le devis présenté.

-2- charge Mme le maire ou en cas d'empêchement sa 1^{ière} adjointe à signer ledit devis.

Mélanie LEPOULTIER Maire 	Nadège LEROSIER Secrétaire de séance 
--	---

FEUILLE DE CLOTURE DE LA SEANCE DU 20 MAI 2025

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES

- 1- COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES.
- 2- RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE – DEMANDE DE SUBVENTION.
- 3- DEVIS POUR CURAGE DE CANALISATIONS.

LISTE DES PRESENTS

Présents : Mélanie LEPOULTIER, Nadège LEROSIER, Geoffrey BERNAUS, Sylvie DOUBLET, Christine PLATEAU, Sophie DROUAIRE, Cécile BISSON, Christel MARCILLAUD-PITEL, Francis DOREY, Nicolas BLIN.

Procurations : Cédric CAHU à Geoffrey BERNAUS

Absents : Pierre-Alexis CHABREYRON - Romuald GUILLEMELLE

Secrétaire de séance : Nadège LEROSIER

Date de convocation : 01/07/2025.

Mélanie LEPOULTIER Maire 	Nadège LEROSIER Secrétaire de séance 
--	--